

COMMUNAUTE DES COMMUNES DE LA HAUTE SAINTONGE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille vingt-quatre le 05 juin 2024, à 15 h 00, le Conseil Communautaire dûment convoqué le 28 mai 2024, s'est réuni au Centre des Congrès de Haute-Saintonge à Jonzac, sous la présidence de Monsieur Claude BELOT, Président.

Etaient présents : ARRIVE Roland, MAINDRON Bernard, COSSON-DESCUBES Suzy, CHAINIER Bruno, LAPARLIERE Alain, DESSAIVRE Jean-Jacques, ANNEREAU Thierry, AUDEBERT Michel, TONNEAU Jean-Marie, BIRON Cécile, SAUVEZIE Dominique, BLANC Jeanne, JOURDAIN Serge, RODE Michel, PLAT Pierre, PICQ Patrick, CLEMENCEAU Thierry, FESTAL Emmanuel, VIDEAU Jean-Michel, QUOD Michel, TARDY Isabelle, LHERMITE Karine, ANDRE Franck, MARSAUD Eliane, CARRÉ Joël, LAVALETTE Christian, GIRAUDEAU Danielle, ROZOT Daniel, BOISSELET Claude, POTIER Jean Philippe, NEAU Christelle, CABRI Christophe, BELOT Claude, BRIÈRE Christel, RAVET Pierre-Jean, THIBAUT Annick, LACHAMP Barbara, COUÉ Jean-François, CARTRON Jean Pascal, DELUT Jean-Luc, MARTY Michel, BOOR Pascal, BERGIER Paul, FORTIER Manuella, DEBORDE Bruno, TALBOT Michel, MENNEGUERRE Philippe, SEGUIN Bernard, DURET Chantal, LECLERC Gérard, DEBS Elisabeth, GIRAUDEAU Patrick, POUJADE Yves, BOULLE Christophe, MOUCHEBOEUF Julien, GUILLEMAIN Ghislaine, NUVET Raymond, PERONNEAU Chantal, GERVREAU Didier, LEFEVRE-FARCY Didier, REYNAL Jean, MASERO Michel, PAVIE Christophe, RAPITEAU Jean Michel, MIGNOT Stéphane, DUGUE Christian, BUREAU Marie-Christine, CHARLASSIER Hervé, BOTTON Jacky, VIAUD Thierry, SUIRE Claudine, CLEMENT Gérard, AMIAUD Dominique, QUANTIN Brigitte, NIVARD Laurent, VION Michel, CAPPELAERE Gérard, QUESSON Jacky, HUILLIN Christian, MARTIAL Claude, CONTE Marie-Hélène, TESSONNEAU Raymond, PRÉVOT Marie Catherine, DEFOULOUNOUX David, ROBERT Bruno, CHAUSSEREAU Joël, BRUA Christiane, FEUILLET Alain, EDOUARD Loïc, FOUCHÉ Guy, BOUCHET Jean Pierre, ARCHAMBAUD Yves, OCTEAU Bernadette, THOMAS Jean-Marc, PENAUD Cyril, SCIARD Hughes, MARIAU Jean-Pierre, MEUGNIOT Benoît, MARCHAIS Jean Michel, PAIN Charles, BERTRAND Marc, PÉRENNÈS Jacques, BONIN Lionel, BOURSIER Eric.

Etaient représentés : BROSSARD Bernard par MAURET Olivier, RAYMOND Serge par GILLIBERT André, BORDE Pierre par FURET Henri, BERTRAND Georges par COTARD Gérard, FAURE Bruno par VANTHOURNOUT Lucile, LANGLAIS Jean-Charles par POTET Christiane, MICHEAU Jackie par PRODHOMME Laurent, MAZZOCCHI Jean François par GODET Philippe, GERVREAU Jean Pierre par PILLET Anthony, BOURDEZEAU Laurence par HEULIN Valérie, PAILLE Jean Marc par VIGNEAUD Alain, OLIVIER Fabrice par BRUANT Franck, AMAT Pierre par LARGEAU Agnès.

Procurations : MARRAUD Christine à FESTAL Emmanuel, MORASSUTTI Nicolas à PERONNEAU Chantal, VELEZ Jean-Michel à CLEMENT Gérard, LOPEZ Evelyne à QUESSON Jacky, MARCHESIN Dominique à CHARLASSIER Hervé, MAINGOT Maud à PAVIE Christophe.

Absents excusés : TROGER Joël, OLLIVIER Michel, PERRIER Jean-François, POZZOBON Alain, MATTIAZZO Lise, ROY Pierre Noël, BADIE Vincent, CHATELAIN Patrick, CHAILLOU Philippe, MARRAUD Christine, BIGEY Laurent, VALLIER Marie-Hélène, FREDERIC Daniel, SALAH Christian, LANDREAU Bernard, ROUGER Christian, DIEZ Elisabeth, BRIAUD Céline, GRUEL Marie-Françoise, MORASSUTTI Nicolas, LETOURNEAU Antony, TELINGE Sophie, VELEZ Jean-Michel, GAGNON-BABIN Julie, YOU Agnès, FRADON Jean Marie, BERTHELOT Patrick, BONNIN Christophe, DRIBAUT Anne, CHERAT Patrick, MOUNIER Pascal, LOPEZ Evelyne, BERNARD Didier, DE OLIVEIRA Katia, MALANGIN Sylvie, MARCHESIN Dominique, DUFOUR Christian, PERUFFO Bernard, MAINGOT Maud, GEORGEON Raphaël, RABEYROLLES Bastien.

Nombre de délégués communautaires en exercice : 158

Nombre de présents : 117

Nombre de votants : 123

Nombre d'absents excusés : 41

Nombre d'absents ayant donné procuration : 6

Monsieur Julien MOUCHEBOEUF a été élu secrétaire.

Objet : Modification du Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires (SRADDET)

Afin de répondre aux évolutions législatives et réglementaires, la Région Nouvelle Aquitaine a lancé le 13 décembre 2021 une procédure de modification de son schéma régional (SRADDET). Dans ce cadre, l'avis du Conseil Communautaire est requis.

Cette modification concerne 3 des 80 objectifs de sa stratégie d'aménagement durable :

- Objectif 31 : **Réduire d'au moins 54,5 % la consommation d'espaces à l'échelle régionale sur 2021-2031, et viser l'absence d'artificialisation nette des sols à 2050.**
Pour cela, des trajectoires adaptées à chaque profil de territoire seront préconisées, ainsi que des modèles d'aménagement économes en foncier durable.
- Objectif 41 : **Structurer le développement des activités logistiques.**
Pour ce faire, un travail de recherche sur l'équilibre territorial, la décarbonation du transport, et la qualité environnementale des projets sera mené. Seront privilégiées les localisations permettant le report modal vers le ferroviaire, le maritime et le fluvial, ainsi que les implantations sur des sites déjà urbanisés ou artificialisés.
- Objectif 56 : **Réduire les déchets résiduels restant à stocker ou à valoriser énergétiquement.**
Il est attendu une amélioration de la prévention, du recyclage, et de la valorisation des déchets.

La territorialisation de l'objectif 31 sur le périmètre de la Haute Saintonge, conduit, au regard des orientations fixées par le SCoT, à réduire le taux de la consommation foncière à **51%** sur la période 2021-2031.

La Région inscrit un taux de réduction de l'artificialisation des sols sur les périodes 2031-2041 et 2041-2050, de 30% par décennie. La CDCHS se réserve la possibilité de faire évoluer ces pourcentages, dans le respect de l'objectif actuel de « zéro artificialisation nette » en 2050.

La CDCHS se dote actuellement d'un observatoire du foncier se basant sur la donnée d'occupation du sol, produite par la Région (OCS PIGMA). Lors de l'élaboration de leurs documents d'urbanisme, la CDCHS et ses communes membres adapteront et enrichiront, en responsabilité, cette donnée en cohérence avec leurs particularités locales, tel que préconisé par la Région dans la fiche méthodologique du fascicule des règles générales.

C'est sur cette donnée, ainsi corrigée, que se fonderont les projets de développement territoriaux, communaux et communautaire.

La modification de l'objectif 41 n'apporte pas d'évolution sur la stratégie régionale appliquée au périmètre du territoire de la Haute Saintonge.

La modification de l'objectif 56 : Outre le « programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés » (PLPDMA) validé en 2022, comportant notamment la mise en place du tri des biodéchets et la production de CSR sur le territoire, la CDCHS porte actuellement des études concernant un projet d'unité de valorisation énergétique des déchets en collaboration avec les syndicats déchets de Calitom (Charente 16) et du Smicval (Nord-Gironde 33) soit 670 000 habitants . Son implantation est envisagée sur la friche industrielle de l'ancienne SNPE (Société nationale des poudres et explosifs) située sur la commune d'Angoulême.

Il est souhaitable que la compatibilité du SRADDET avec ce projet soit mise en avant, puisque ce projet est exemplaire à plus d'un titre :

- Arrêt du tout enfouissement pour les déchets résiduels ;
- Dimensionnement minimisé à 120 000 tonnes suite à une forte politique de prévention ;
- Revalorisation d'une friche industrielle ;
- Alimentation en énergie thermique de 2 industriels, en substitution de la moitié du gaz consommé par la CDA d'Angoulême, soit près de 200 GWh.

Après avoir noté que le SRADDET se décline sur les territoires locaux dans un rapport de « prise en considération » s'agissant de ses objectifs, et de « compatibilité » pour ses règles générales, à l'unanimité le Conseil Communautaire décide :

- de s'engager à respecter la stratégie de la Région suivant la portée juridique des pièces constituant le SRADDET ;
- d'émettre un avis favorable à sa modification lancée le 13 décembre 2021.

Fait et délibéré à Jonzac, les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Publié et notifié le
Le Président
Claude BELOT

07 JUIN 2024

Pour copie conforme
Le Président
Claude BELOT

Communauté de Communes
de la Haute - Saintonge
7, rue Taillefer - CS 70002
17501 JONZAC Cedex

Communauté de Communes
de la Haute - Saintonge
7, rue Taillefer - CS 70002
17501 JONZAC Cedex

AR Prefecture

017-200041523-20240605-DEL41_2024-DE
Reçu le 07/06/2024